



Annonce de l'organe de contrôle du CPA

Annonce de l'organe de contrôle désigné par la commune pour effectuer le contrôle périodique des abris conformément aux exigences du canton de Berne.

Option 1: exécution du CPA par la commune

Commune		Responsable	
Personnes de contrôle			
Adresse			
Courriel		Téléphone	

Option 2: exécution du CPA par un tiers

Société de contrôle		Responsable	
Personnes de contrôle			
Adresse			
Courriel		Téléphone	

Variante 3: exécution du CPA par l'organisation de protection civile (OPC)

OPC		Responsable	
Personnes de contrôle			
Adresse			
Courriel		Téléphone	

Veuillez envoyer le formulaire rempli par voie postale à l'adresse suivante:

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
Section Infrastructures
Domaine des ouvrages de protection
Papiermühlestrasse 17v
3000 Berne 22

ou par courriel à: schutzbauten@be.ch